

RAPPORT N° 99/7-33
au Conseil Municipal

OBJET

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
DU PROJET D'AMENAGEMENT PAYSAGER
DE L'OPERATION «FRAMBOISE I»**

Par Délibération N° 98/6-44 du 30 octobre 1998 vous avez approuvé le financement du projet d'aménagement paysager des espaces publics du lotissement «les Framboises I».

Toutefois, la subvention FSU obtenue par arrêté préfectoral N° 970727 étant différente de celle inscrite dans la Délibération, il y a lieu de modifier le plan de financement comme suit :

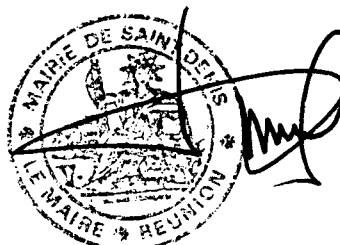
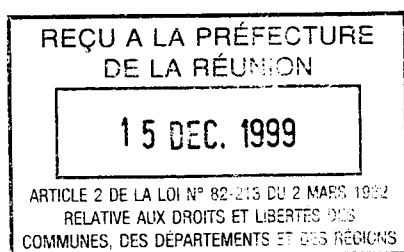
	Ancien financement	Nouveau financement
Subvention FSU	95 000,00	84 148,00
Subvention du Ministre de l'Outre-Mer	53 000,00	53 000,00
Fonds propres	41 650,72	52 502,72
Total TTC	189 650,72 F	189 650,72 F

Je vous demande :

- d'approuver le nouveau plan de financement
- de m'autoriser à lancer les procédures de demande de subvention.

je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 99/7-33
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 décembre 1999**

OBJET

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
DU PROJET D'AMENAGEMENT PAYSAGER
DE L'OPERATION «FRAMBOISE I»**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/7-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Erick EGOLFF, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le nouveau plan de financement du projet d'aménagement paysager de l'opération «Framboise I»

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer les procédures de demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 15 DEC. 1999

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

